

adopté

S É N A T

le 2 avril 1976.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie sur la garantie des investissements, signé à Paris le 24 avril 1975.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 52 et 220 (1975-1976).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie sur la garantie des investissements, signé à Paris le 24 avril 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 2 avril 1976.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir le document annexé au n° 52 (1975-1976), Sénat.